

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 06 octobre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger ;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance

N° délibération	Objet	Vote
2022 - 29	Validation du procès-verbal du comité Syndical du 30 juin 2022	Adopté à l'unanimité
2022 - 30	Arrêt du PCAET	Adopté à 25 voix pour et 1 abstention
2022 - 31	COT Transition Etude économie Circulaire	Adopté à l'unanimité
2022 - 32	Ouverture d'une ligne de trésorerie	Adopté à l'unanimité

Publié le 12 octobre 2022 sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 06 octobre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ;

Délibération n°2022 - 29
Validation du procès-verbal du 30 juin 2022

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

Pouvoir accordé :

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 30 juin 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

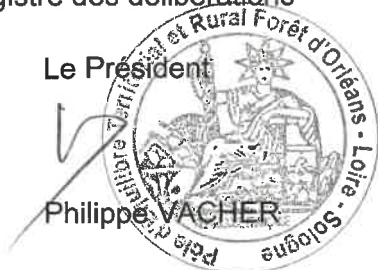
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

La secrétaire de séance

Danielle GRESSETTE

Le Président

Philippe VACHER



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 06 octobre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPÉREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PÉRY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ;

Délibération n°2022 - 30
Arrêt du PCAET

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

Pouvoir accordé :

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2019-33 du 28 novembre 2019 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant engagement dans le PCAET.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial en novembre 2019. La réalisation de ce PCAET a été confiée au bureau d'études BL Evolution, associé au cabinet Etik-Press pour la concertation.

Une mise à jour du diagnostic et de la stratégie a été opérée par le bureau d'études en juin 2022 suite à l'intégration de la communauté de communes des Portes de Sologne au PETR et à la démarche PCAET.

Le contenu du PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

Date de la convocation
22 septembre 2022

Délibération n°2022 - 30
Arrêt du PCAET

Diagnostic

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de potentiel de production d'énergies renouvelables. Il évoque également la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Si le territoire est très consommateur en énergie (37,9 MWh/an), il a un fort potentiel de production d'énergies renouvelables (méthanisation, géothermie, bois énergie...)

Le transport routier et l'industrie sont deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire avec de fortes disparités entre les différentes communautés de communes. Ces émissions de gaz à effet de serre sont toutefois en partie compensées par la large couverture forestière du territoire qui permet une séquestration carbone de près de 70 % des émissions - contre 15 % à l'échelle nationale.

Stratégie

La stratégie fixe les objectifs du territoire en matière de réduction de gaz à effet de serre, de production d'énergies renouvelables, de consommation énergétique ou encore de séquestration carbone. Le scénario retenu est dit « de transition ».

Objectifs à horizon 2030 :

- - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre
- - 35 % de consommation d'énergie
- La production d'énergies renouvelables atteint 35 % de la consommation d'énergie
- Neutralité carbone : le territoire séquestre autant de carbone qu'il n'en émet

Programme d'actions

Des réunions de concertation et la mise à disposition du grand public d'un forum numérique ont permis l'émergence d'actions pour mettre en œuvre le plan climat.

Le programme d'actions regroupe 40 actions réparties dans 7 axes :

- Bâtiment et habitat
- Mobilité
- Agriculture, consommation et biodiversité
- Economie locale, tourisme et déchets
- Culture commune et mobilisation des acteurs
- Collectivités exemplaires

Concertation

Des réunions de concertation ont été réalisées en début de démarche auprès de plusieurs acteurs clés du territoire (élus, entreprises, agriculteurs, associations, habitants...) permettant ainsi de former un groupe « Club climat » qui a participé aux réunions de co-construction du programme d'actions. Un forum numérique citoyen a également permis de faire émerger des idées d'actions et de faire remonter des initiatives déjà en place sur le territoire.

Evaluation environnementale stratégique

Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale stratégique indiquant les éventuels impacts du Plan climat et les moyens de les réduire.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Les suites de la démarche : validation réglementaire, consultation et approbation

Dès l'arrêt du projet de PCAET, ce dernier sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement. Il sera transmis à l'autorité environnementale qui dispose de trois mois pour rendre un avis.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

Le projet de PCAET sera également transmis pour avis à la Préfète de Région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire qui disposent d'un délai de deux mois pour exprimer leur avis. Ces avis sont réputés favorables au terme du délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

Une consultation publique d'une durée de 30 jours sera ensuite organisée conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

A l'issue de ces démarches, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis émis, pourra alors être approuvé en comité syndical.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'arrêter le projet de Plan climat-air-énergie territorial du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne qui sera transmis à l'autorité environnementale ainsi qu'à la Préfète de Région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire pour avis avant consultation du public puis adoption.
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Délibération n°2022 - 30
Arrêt du PCAET

L'assemblée se prononce favorablement avec 35 voix pour et 1 abstention.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

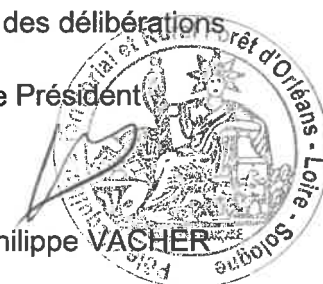
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Danielle GRESSETTE

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 06 octobre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ;

Délibération n°2022 - 31
COT Transition Etude économie Circulaire

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

Pouvoir accordé :

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANZONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2021-15 du 7 octobre 2021 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant engagement dans le COT Transition – climat air énergie et économie circulaire.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est engagé en octobre 2021 dans un contrat d'objectif territorial Transition proposé par l'ADEME. Ce COT se compose d'une année de préfiguration puis d'une phase de mise en œuvre d'une durée de 3 ans.

Le COT Transition repose sur deux volets : climat-air-énergie et économie circulaire. Le territoire bénéficie d'un accompagnement méthodologique via des conseillers mis à disposition par l'ADEME pour mener à bien les travaux concernant la thématique climat-air-énergie.

Le volet économie circulaire, sur lequel le territoire est plus néophyte, n'est pas concerné par cet accompagnement. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour procéder à un état des lieux du territoire en matière d'économie circulaire et faire émerger des pistes d'actions dans ce domaine.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

Le PETER Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a rédigé un cahier des charges pour les missions suivantes :

- Etat des lieux du territoire en matière d'économie circulaire
- Aide au remplissage du référentiel et à la structuration d'un programme d'action économie circulaire
- Sensibilisation des élus et des agents à l'économie circulaire

Pour rappel, ces dépenses sont prises en charge par les subventions de l'ADEME dans le cadre de la phase 1 du COT Transition.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de demander l'autorisation de lancer une consultation et de recruter un bureau d'études pour accompagner le territoire sur l'économie circulaire
- d'engager les dépenses nécessaires liées à cette étude
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Délibération n°2022 - 31
COT Transition Etude économie Circulaire

Au siège du PETER Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

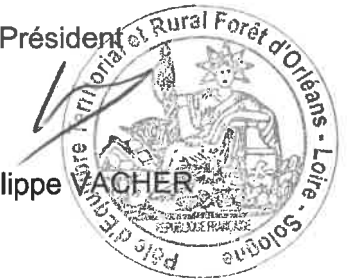
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance


Danielle GRESSETTE

Le Président


Philippe BACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 06 octobre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
22 septembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPERAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger;

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Hélène ; RICHARD Sarah ;

Délibération n°2022 - 32
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

Pouvoir accordé :

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance.

Le Président expose au Comité Syndical le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire.

Cette ligne de trésorerie procure les avantages suivants :

- permettre de retarder au maximum le recours aux emprunts,
- financer les besoins de trésorerie à des conditions moins coûteuses que les emprunts classiques,
- permettre, grâce à une souplesse d'utilisation, une gestion de la trésorerie au jour le jour pour réaliser des économies en termes de frais financiers.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	39	36

Date de la convocation
22 septembre 2022

Délibération n°2022 - 32
Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire,
- de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € dans les conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages

Base de calcul des intérêts : jours exacts/365j

Index de référence : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00 %

Marges : 0,66%

Commission d'engagement : 0,15 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Frais de dossier : 100 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

- d'habiliter le Président à signer le contrat, à intervenir avec la banque Crédit Agricole Centre Loire
- d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

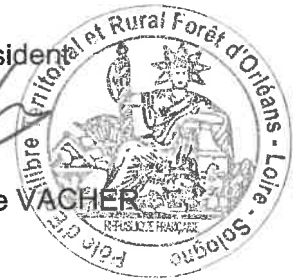
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance


Danielle GRESSETTE

Le Président


Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	19/10/2022
Et publication notification	
Le	19/10/2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPERAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger ; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER, Monsieur Michel GAUDE à Monsieur Arnaud de BEAUREGARD

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

N° délibération	Objet	Vote
2022 – 33	Validation du procès-verbal du comité Syndical du 06 octobre 2022	Adopté à l'unanimité
2022 – 34	Assurance statutaire – Contrat groupe 2023 – 2026	Adopté à l'unanimité
2022 – 35	Avenant pour mettre fin à la convention actuelle et pour signer la nouvelle convention médecine préventive	Adopté à l'unanimité
2022 – 36	Renouvellement agrément Service Civique	Adopté à l'unanimité
2022 – 37	Dépréciation pour créance impayée	Adopté à l'unanimité
2022 – 38	Décision modificative n°1	Adopté à l'unanimité

Publié le 21 décembre 2022 sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
06 décembre 2022

Délibération n°2022 - 33
Validation du procès-verbal du 06 octobre 2022

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPÉREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER; Monsieur Michel GAUDÉ à M. Arnaud de BEAUREGARD;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 06 octobre 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude; BURGEVIN Gilles; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Délibération n°2022 - 34
Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER; Monsieur Michel GAUDÉ à M. Arnaud de BEAUREGARD;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; TUBACH Héléne ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Héléne ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Le Président rappelle que le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le président présente les résultats obtenus par le Centre de gestion.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Le contrat a été attribué à la compagnie **SIACI SAINT HONORE (Courtier) et GMF Vie / La Sauvegarde (assureur)**

Durée du contrat : **4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2023 en capitalisation**

Tranche ferme : collectivités et établissement de moins de 31 agents CNRACL :

Délibération n°2022 - 34
Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026

Catégories d'agents	Risques	Franchise
<p>Agents affiliés à la CNRACL</p> <p>Nb d'agents : 5</p>	<p>Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Décès Accident de service et maladie contractée en service Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire</p>	<p>Pour la maladie ordinaire seulement. Pas de franchise sur les autres risques</p> <p>Franchise de 10 jours ☒ 5.56%</p>
<p>Agents affiliés à l'IRCANTEC</p> <p>Nb d'agents : 3</p>	<p>Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique Congé de grave maladie Accident du travail et maladie professionnelle Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant</p>	<p>Franchise de 15 jours ☒ 1.14% pour la maladie ordinaire</p>

• la convention de gestion entre la collectivité et le CDG45 qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.

○ que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.

○ que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :

- Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :
 - Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
 - Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
 - Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
 - Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

➤ Eléments statistiques :

- Vérification des dossiers statistiques,
- Suivi de l'évolution de la sinistralité,
- Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
- Mise en place d'alertes.

➤ Relations avec les collectivités :

- Informations et échanges permanents avec les adhérents,
- Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
- Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
- Médiation auprès de l'assureur,
- Organisation de journées de formation et d'information,
- Envoi de documents concernant les contrats.

○ que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne à hauteur de **0,07% de la base déclarée à l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.**

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- décide d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde
- décide d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget
- autorise le Président à signer tout document utile afférent à cette délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE



Le Président

Philippe VACHER



Date de la convocation
06 décembre 2022

Délibération n°2022 - 34
Assurance Statutaire – Contrat groupe 2023-2026

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 21 décembre 2022
Et publication notification
Le 21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
06 décembre 2022

Délibération n°2022 - 35
Avenant pour mettre fin à la convention actuelle et signer la nouvelle convention médecine préventive

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER; Monsieur Michel GAUDÉ à M. Arnaud de BEAUREGARD;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

L'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique et le décret n°85-603 du 10 juin 1985 imposent aux collectivités et établissements employant des agents de la Fonction Publique territoriale de disposer d'un service de médecine préventive.

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion intervient auprès de ces collectivités et établissements comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en évitant toute altération de leur santé du fait du travail.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
06 décembre 2022

Délibération n°2022 - 35
Avenant pour mettre fin à la convention actuelle et signer la nouvelle convention médecine préventive

Les missions du service de médecine préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la santé au travail applicables :

- 1) aux agents territoriaux de droit public :
- l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique
 - le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
 - le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
 - le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

- 2) aux personnels de droit privé :
- le Code du Travail.

Pour répondre à la demande de la collectivité signataire de la présente convention, il est convenu et arrêté ce qui suit, dans le cadre des textes visés ci-dessus :

Missions assurées par le service de médecine préventive

Conformément à l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique missions assurées par le service de médecine préventive ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

- Surveillance médicale des agents
- Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail

Le service de médecine préventive assure les missions prévues aux articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

- Edition d'un rapport annuel d'activité

Conditions financières

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du LOIRET pour adhérer à son service de médecine Préventive le 5 janvier 2022.

Le Centre de gestion a réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au Service de Médecine Préventive à la Réglementation générale de Protection des Données.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- autorise le président à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle et à signer la nouvelle convention à compter du 1er janvier 2023 ainsi que tout document utile afférent à cette délibération
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE



Le Président

Philippe VACHER



Délibération n°2022 - 35
Avenant pour mettre fin à la convention actuelle et signer la nouvelle convention médecine préventive

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 21 décembre 2022
Et publication notification
Le 21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Délibération n°2022 - 36
Renouvellement Agrément service civique

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER; Monsieur Michel GAUDÉ à M. Arnaud de BEAUREGARD;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat pour une demande de renouvellement d'agrément pour être une structure d'accueil pour un jeune volontaire en service civique.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Le PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne versera une prestation mensuelle au volontaire suivant le barème en vigueur, les frais de déplacement (rendez-vous) seront remboursés sur le même barème que les agents de la collectivité.

Quatre conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- Les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires
- Les volontaires doivent intervenir en complément de l'action des agents publics et ne doit pas s'y substituer
- Les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualification. Des pré requis en termes de compétences particulières, d'expérience professionnelle ou bénévole préalables ne peuvent être exigés aux volontaires. Le savoir-être et la motivation doivent prévaloir
- Le service civique doit permettre aux volontaires de vivre une expérience de mixité sociale, dans un environnement différent de celui où il évolue habituellement.

Délibération n°2022 - 36
Renouvellement Agrément service civique

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- autorise le Président à déposer la demande de renouvellement d'agrément.
- autorise le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget pour le versement d'une prestation mensuelle et du remboursement des frais de déplacement.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Délibération n°2022 - 37
Dépréciation pour créance impayée

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER; Monsieur Michel GAUDÉ à M. Arnaud de BEAUREGARD;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; Piantone David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; TUBACH Héléne ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'état des créances impayées sur ce budget, dressé et certifié par la trésorerie

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Considérant que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable

Considérant que les créances impayées depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 % au regard du risque irrécouvrabilité.

Date de la convocation
06 décembre 2022

Considérant que la comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

Le Président informe le Comité syndical que la trésorerie a adressé au PETR un état de provisionnements des créances depuis plus de 2 ans concernant le remboursement de la TVA Châtaignier par ANTEA Groupe pour un montant de 92,09 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 68 compte 6817

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide la création d'une provision pour dépréciation d'un montant de 92,09 €
- autorise le président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

Délibération n°2022 - 37
Dépréciation pour créance impayée

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE



Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Date de la convocation
06 décembre 2022

Délibération n°2022 - 38
Décision modificative n°1

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture	
Le	21 décembre 2022
Et publication notification	
Le	21 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité syndical du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPERAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger; TOMA Mugolino.

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

Communauté de Communes du Val de Sully : LUTTON Luc; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

Pouvoir accordé : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER; Monsieur Michel GAUDÉ à M. Arnaud de BEAUREGARD;

Excusés : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian; GUERIN Serge; BOULANGER Jean-Claude; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANZONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert; TUBACH Héléne ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Héléne ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Héléna ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Le Président informe le Comité syndical que les services comptables ont transmis au PETR un état de restes à recouvrer d'un montant de 23,55 € Bordereau 15 - titre n° 33 du 18 juillet 2019 concernant un avoir de la Société Groupama sur l'assurance multirisque.

Après vérification par les services du PETR, la société Groupama a déduit cet avoir sur la facture n° n°00045400F20000348 du 19 décembre 2019 pour un montant de 23,55 €. Il y a lieu d'annuler le titre n° 33 du 18 juillet 2019 d'un montant de 23,55 € qui fait doublon.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	35

Par conséquent, il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 673 pour l'annulation de ce titre.

Le Président propose au Comité Syndical d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Date de la convocation
06 décembre 2022

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
11 – Charges à caractère Général	60622	Carburant	1 250 €	- 50 €	1 200 €
67 – Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	+ 50 €	50 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- adopte la décision modificative n°1 ci-dessus présentée
- autorise le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision modificative.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

Délibération n°2022 - 38
Décision modificative n°1

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 21 décembre 2022
Et publication notification
Le 21 décembre 2022